



Le 07/07/2025 - Communiqué mail - Auteur : Mairie d'Amboise | Temps de lecture : +/- 4 minutes

## Aménagement circulation et stationnement

### L'arrêté n°25-AT-044 est abrogé.

#### Rue Racine

- Jusqu'à nouvel ordre : la circulation est interdite du n°1 au n°15 rue Racine.

*Référence arrêté municipal [n°25-AT-0177](#)*

---

## Aménagement de voirie

#### Allée du Vau de Lucé

**A partir de la mi-juillet, une partie de l'allée du Vau de Lucé (du n°5 au n°29) fera l'objet d'un aménagement de voirie afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de sécuriser la circulation de tous.**

#### Descriptif des travaux :

- Création d'une continuité piétonne avec des trottoirs en enrobé éclairci (hydro décapé) pour augmenter le contraste visuel ;
- Remise à niveau des caniveaux qui seront en pierre naturelle ;
- Redéfinition des stationnements ;
- Atténuation de la linéarité de la rue pour réduire la vitesse de circulation.
- Dès la fin des travaux, afin de fluidifier et sécuriser la circulation, la voie passera en sens unique d'ouest en est, du n°9 au n°29.
- La durée des travaux est estimée à 6 semaines.
- Du 1<sup>er</sup> juillet au 22 août : La circulation et le stationnement sont interdits.

*Référence arrêté municipal [n°25-AT-0184](#)*

---

## Travaux d'aménagement

### Rue Marcel Nay

- Du 7 juillet au 7 août : la circulation est interdite rue Marcel Nay (sauf riverains).

*Référence arrêté municipal n°25-AT-0179*

---

## Travaux sur réseaux ou ouvrages de fibre optique

### Rue Ambroise Paré

- Du 8 au 18 juillet, au n°43 rue Ambroise Paré : la circulation et le stationnement sont interdits.

*Référence arrêté municipal n°25-AT-0192*

---

## Travaux sur réseaux d'ouvrages électriques

### Rue Jules ferry

- Jusqu'au 16 juillet : circulation alternée au niveau du parking nord de la gare (rétrécissement de chaussée) ; stationnement interdit rue Jules ferry sur la moitié sud du parking de la gare.

*Référence arrêté municipal n°25-AT-0176*

---

## Marchés nocturnes

**Rendez-vous les mardis de l'été, du 8 juillet au 19 août de 17h à 23h30 place Saint-Denis. Plus d'information sur l'événement en [cliquant ici](#).**

**Rue Bodeau, montée de la Collégiale, place Saint-Denis, rue Ambroise Paré et rue Armand Cazot**

- Du 8 juillet au 19 août chaque mardi, de 14h à 2h du matin, la circulation et le stationnement sont interdits : Montée de la collégiale, parking Saint-Denis, de l'intersection de la rue Bodeau jusqu'à la place Saint-Denis, rue Armand Cazot.

*Retrouvez l'information complète sur l'arrêté municipal.*

*Référence arrêté municipal n°25-AT-0190*

---

## Spectacle de clown - jeudi 10 juillet

**Rendez-vous le jeudi 10 juillet à 19h30 place du marché pour un spectacle de clown et de manipulation avec "Muraïe". Plus d'information sur l'événement**

**en cliquant ici**

**Chemin de l'abattoir, place du Marché**

- Jeudi 10 juillet de 9h à minuit : la circulation et le stationnement sont interdits.

*Référence arrêté municipal n°25-AT-0148*

---

**Ciné plein air - jeudi 17 juillet**

**Rendez-vous le jeudi 17 juillet à 21h45 au théâtre de verdure de l'Île d'Or pour une projection en plein air du film "Le Garçon et le Héron". Plus d'information sur l'événement en [cliquant ici](#)**

**Allée des Mariniers et Quai François Tissard**

- Du 17 juillet à 14h au 18 juillet à 1h : la circulation est interdite allée des Mariniers et quai François Tissard.

*Référence arrêté municipal n°25-AT-0147*

---

**Tournée citoyenne "Le droit des patients en fin de vie"**

**Plus d'information sur l'événement en [cliquant ici](#)**

**Quai du Général de Gaulle et square des AFN**

- Du 17 juillet à 20h au 18 juillet à minuit : le stationnement est interdit quai du Général de Gaulle et parking du square des AFN.

*Référence arrêté municipal n°25-AT-0067*

---

**Rappel - Course cycliste "Critérium d'Amboise"**

**Lundi 7 juillet 2025, pour la sécurité des coureurs et des spectateurs, une modification de circulation est mise en place dès 19h. Plus d'information sur l'événement en [cliquant ici](#).**

- Lundi 7 juillet, de 8h à 23h, le stationnement est interdit : quai Charles Guinot, parking des AFN, quai du Général de Gaulle (aux abords du café des sports), rampe d'accès des ponts Maréchal Leclerc (côté Est) et au n°26 rue de la Concorde.
- Lundi 7 juillet, de 15h à 23h, le stationnement est interdit : parking Max Ernst et quai du Général de Gaulle.
- Lundi 7 juillet de 19h à 23h, la circulation est interdite : quai du Général de Gaulle, quai Charles Guinot, rue Joyeuse, pont sud du Maréchal Leclerc (entre le quai du Maréchal Foch et

le quai du Général de Gaulle), rue d'Orange, rue Jean-Jacques Rousseau, avenue des Martyrs de la Résistance (entre la place Saint-Denis et le quai du Général de Gaulle).

- Une déviation sera mise en place.

*Référence arrêté municipal n°25-AT-0172*

---

### **Rappel - Fête nationale - 14 juillet**

**Le feu d'artifice sera tiré depuis le terrain de football n°5 situé au centre de l'Île d'Or le lundi 14 juillet à 23h. Pour plus d'informations sur l'événement [cliquez ici](#)**

### **Accès et stationnement**

Le site sera ouvert au public dès 19h le lundi 14 juillet, avec un dispositif de contrôle pour garantir la sécurité de tous. Il est fortement conseillé d'arriver tôt pour profiter pleinement de l'événement et des animations prévues sur place.

### **Aménagements de stationnement et de circulation**

Conformément à l'arrêté n°25-AT-0126, des mesures seront mises en place pour limiter les risques pour le public et le voisinage.

- **Le stationnement et la circulation seront interdits du lundi 14 juillet à 13h au mardi 15 juillet à 02h dans les rues suivantes** : Allée de la Chapelle Saint-Jean / Allée de la Loire / Allée des Mariniers
- **La circulation sera interdite aux véhicules du lundi 14 juillet à 19h au mardi 15 juillet à 02h** : sur les Ponts du Maréchal Leclerc.

*Une déviation sera mise en place pour faciliter l'accès et la circulation autour de la zone.*

### **Conseils aux spectateurs**

En raison de la forte affluence attendue, il est recommandé d'utiliser les transports en commun ou de prévoir un moyen de transport alternatif. Les visiteurs sont également invités à respecter les consignes de sécurité et à suivre les indications des forces de l'ordre présentes sur place.

### **VOS CONTACTS**

#### **Mairie d'Amboise**

h.vivier@ville-amboise.fr